

MAIRIE DE THIL
31530



Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
accueil@mairie-thil.fr

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 26/2025
PORTANT PROROGATION
DE RÈGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

Rue de Chastel
31530 THIL

**Du Jeudi 18 Septembre 2025
Au Vendredi 10 Octobre 2025**

Le Maire de Thil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-2, L 2213-3 et L 2213-4,

Vu la demande formulée par l'Entreprise FLORES TP, pour la réalisation de travaux création d'un réseau pluviale sous voirie et sous accotement – reprise des espaces verts - curage et busage du fossé - poutre de rive - pose de bordure et caniveau- création de trottoir en béton balayé - plateau ralentisseur sur la voirie communale et sur la route départementale en agglomération

CONSIDÉRANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers des entreprises ou des personnes chargées de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

Article 1 : L'Entreprise FLORES TP est autorisée à utiliser la voie précitée, pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus,

Article 2 : La circulation sera fermée et une déviation sera mise en place, le stationnement sera interdit pour la durée des travaux **du Jeudi 18 Septembre au vendredi 10 Octobre 2025 de 7h à 18h.**

Article 3 : L'accès sera uniquement réservé aux riverains, aux services d'urgence, aux services d'aide à la personne ainsi qu'aux personnes de chantier, et limitée à 30 km/h,

Article 4 : L'Entreprise FLORES TP sera responsable de la signalisation et du balisage du chantier et de la zone d'emprise sur la voie.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la caserne des Pompiers de Cadours,

Article 6 : Le Maire, le Commandant de la Gendarmerie et l'Entrepreneur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil, le 18 Septembre 2025

Cécile DARGASSIES, Maire-Adjoint

